



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 avril 2024

Conseillers élus : 14

Sous la présidence de M. MEHL Raphaël, Maire

Présents : 10

Membres présents : KREMMEL Nicolas - WENDLING Yannick, Adjoint

Date de convocation :
03/04/2023

ERTZ Elodie - HAMMANN Marie - LAPP Kathy - RICHERT Edith -
STAATH Jean-Baptiste - VAUTRIN Nicolas - VAUTRIN Thierry

Compte-rendu affiché
le 18/04/2024

Membres absents excusés : MORIN Frank

SCHAAL Pierre-Yves (Procuration à STAATH Jean-Baptiste)
SOULIER Evelyne (Procuration à LAPP Kathy)

Membres absents non excusés : BELTRAMI Virginie

Secrétaire de séance : WENDLING Yannick

Ordre du Jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Rénovation stand de tir - vote d'un prêt relais
4. Projet d'installation d'un Défibillateur Automatique Extérieur dans la commune
5. Compte de Gestion 2023
6. Compte Administratif 2023
7. Fixation des taux de contributions directes pour 2024
8. Vote du budget 2024
9. Zones d'accélération ENR - délibération rectificative
10. Point travaux
11. Divers

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Yannick Wendling a été désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 février 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 19 février 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Rénovation stand de tir - vote d'un prêt relais

Suite à l'approbation du plan de financement du projet de rénovation du stand de tir 10 mètres lors du Conseil Municipal du 22 01 2024, Nicolas KREMMEL a sollicité un courtier en crédit afin de soumettre notre demande de prêt relais de 150 000€ à différents organismes prêteurs.

Le tableau ci-dessous reprend une synthèse des offres reçues :

Prêt	Durée	Fixe/Variable	Taux d'int.	Marge	Frais doss.	Com. d'eng.	Coût annuel	Coût total
Crédit Agricole	2	Variable (Euribor 3 mois)	3,93%	1,40%	0,10%	0,20%	7 995,00	16 440,00
Caisse d'Epargne	2	Fixe	4,40%	0,00%	0,00%	0,10%	6 600,00	13 350,00
Caisse d'Epargne	3	Fixe	4,50%	0,00%	0,00%	0,10%	6 750,00	20 400,00
Crédit Mutuel	3	Fixe	3,84%	0,00%	150 €	0,00%	5 885,53	17 656,59

M. le Maire propose de valider la proposition du Crédit Mutuel pour un montant de 150 000€ sur 3 ans avec un taux d'intérêt fixe à 3,84%. Cette offre est en effet la mieux disante en terme de coût annuel et permet de couvrir le délai de récupération de la TVA nécessaire pour boucler l'opération. Cette offre reste soumise à acceptation par la banque.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

décide

de valider l'offre proposée par M. Le Maire

autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

4. Projet d'installation d'un Défibrillateur Automatique Extérieur dans la commune

Afin de répondre à une obligation légale imposant l'installation d'un défibrillateur extérieur à proximité des ERP (Etablissements Recevant du Public) de la Commune, la société Cardia Pulse a été sollicitée pour un devis.

Ce devis comprend, pour un montant de 1.965,60€ :

- Le défibrillateur
- Le coffret extérieur chauffé
- La signalétique
- Et un atelier de formation à la réanimation et à l'utilisation du défibrillateur à destination du grand public

L'installation du défibrillateur reste à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

décide de valider l'offre de défibrillateur et décide de le placer sur la façade du dépôt de pain à Melsheim. Cet emplacement central permet en effet de couvrir l'église, la place du village où se déroulent des événements, la mairie et le dépôt de pain.

autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

5. Compte de Gestion 2023

Sur présentation de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve le compte de gestion 2023 dressé par la Trésorerie de Saverne.

6. Compte Administratif 2023

Après avoir approuvé le compte de gestion,

M. le Maire se retire et sous la Présidence de M. Nicolas KREMMEL, 1^{er} adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

décide d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

Section de Fonctionnement :		Section d'Investissement:	
- Dépenses:	328.358,35 €	- Dépenses :	77.403,87 €
- Recettes :	<u>330.790,54 €</u>	- Recettes :	<u>79.206,66 €</u>
- Résultat 2023 :	2.432,19 €	- Résultat 2023	1.802,79 €
- Report (R002) :	37.38,30 €	- Report (R0001) :	605.849,72 €
Excédent :	39.830,49	Excédent :	607.652,51

Excédent global de clôture : 647.483,00 €

7. Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2024

M. le Maire propose de **ne pas augmenter** les taux de fiscalité directe locale pour 2024.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 à :

	Base notifiée	Taux	Produit attendu
Taxe foncière sur propriétés bâties	526.300	23,78%	125.154
-----	-----	-----	-----
Taxe foncière sur propriétés non bâties	49.300	41,37%	20.395
-----	-----	-----	-----
Taxe d'habitation	12.200	14,95%	1.824

charge le Maire de l'application de ces taux.

8. Budget Primitif 2024

M. le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2024,

Après examen,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le budget 2024, dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

- Section de fonctionnement à l'équilibre, en recettes et en dépenses ... **417.730,49 €**
- Section d'investissement à l'équilibre, en recettes et en dépenses : ... **1.265.925,00 €**

9. Zones d'accélération ENR - délibération rectificative

La précédente délibération datant du Conseil Municipal du 22.01.2024 n'étant pas valable car prise 2 jours avant la réunion publique (alors que la réunion publique devait être effectuée préalablement), il est proposé de reprendre la délibération ci-dessous afin d'être en conformité.

Le Maire rappelle qu'une réunion publique a eu lieu à l'ancienne école de Melsheim le mercredi 24 janvier 2024 au sujet de l'identification de zones d'accélération de production d'Energies Renouvelables, comme demandé par la loi promulguée le 10 mars 2023.

Des zones d'accélération, indiquant que la collectivité est favorable à l'implantation potentielle de projets de production d'ENR doivent être déterminées par le Conseil Municipal, et une consultation des citoyens doit être menée.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal propose les éléments ci-dessous.

Energie renouvelable	Avis du Conseil Municipal
Photovoltaïque au sol sous forme de parcs	La commune de Melsheim ne présente pas de friche industrielle ou de surface pouvant accueillir ce genre de projet. (minimum 1 hectare). Pas de ZA ENR dédiée.
Photovoltaïque au sol sous forme d'ombrières	La commune de Melsheim ne présente pas de parking ou de surface pouvant accueillir ce genre de projet. Pas de ZA ENR dédiée.
Photovoltaïque sur toiture	Classer toutes les zones urbanisées ou à urbaniser en ZA ENR à l'exception des zones à protéger
Panneaux solaires thermiques sur toiture	Classer toutes les zones urbanisées ou à urbaniser en ZA ENR à l'exception des zones à protéger
Géothermie profonde	Pas de ZA ENR dédiée
Géothermie de surface	Classer toutes les zones urbanisées ou à urbaniser en ZA ENR à l'exception des zones à protéger
Aérothermie	Classer toutes les zones urbanisées ou à urbaniser en ZA ENR à l'exception des zones à protéger
Méthanisation	Pas de ZA ENR dédiée
Bois Biomasse	Classer toutes les zones urbanisées ou à urbaniser en ZA ENR à l'exception des zones à protéger
Hydroélectricité	La Zorn faisant partie d'une zone protégée, pas de ZA ENR dédiée
Réseaux de chaleur et froid	Classer toutes les zones urbanisées ou à urbaniser en ZA ENR à l'exception des zones à protéger
Eolien	Pas de ZA ENR dédiée

Un dossier de consultation et un registre de recueil d'avis de la population a été rendu disponible en mairie jusqu'à fin janvier.

Ces propositions du Conseil Municipal ainsi que les remarques remontées en réunion publique et durant la consultation en mairie seront remontées à la Communauté des Communes du Pays de la Zorn qui transmettra aux services de l'état compétents.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

valide ces propositions de ZA ENR et cette démarche

10. Point travaux

Lutte contre les inondations :

Première phase de renforcement du dalot réalisée, quelques réserves quant aux finitions exprimées en réunion préparatoire à la réception, attente de réalisation de travaux complémentaires pour validation.

La phase d'appel d'offres pour le bassin de rétention a eu lieu et une visite des entreprises candidates sur site également. Travaux prévus courant de l'été 2024.

Bacs à verre enterrés :

Les deux bacs à verre financés par la ComCom du Pays de la Zorn ont été installés à l'ancienne entrée du village. Le démarrage de l'utilisation de ceux-ci doit être confirmé par la ComCom, et les anciens bacs restent fonctionnels pour le moment.

Rénovation salle des fêtes :

Suite au décès de l'architecte (Didier Labati) qui suivait le dossier, Nicolas Kremmel est en cours de sollicitation d'autres architectes susceptibles de reprendre notre projet.

11.Divers

A été évoquée :

- l'organisation du déménagement de la salle des fêtes

Séance close à 22h30

Le Maire

Raphaël MEHL